

RÉPONSE AU POSTULAT

1^{er} signataire : Martin Reist UDC

Date du plénum : mardi, 22 février 2022

Sujet : « Oui à un patrimoine culturel fort, soutenons nos cafés-restaurants ! »

La question soulevée par le postulat a été traitée par le service des bâtiments et constructions, avec l'appui de la Sécurité publique, au travers de patentes LHR actuellement en vigueur, ainsi que des archives communales, se portant en particulier sur les minutes du conseil municipal relatives aux patentes.

Au travers de ces premières recherches exploratoires, croiser les bases historiques documentaires existantes avec la réalité des enseignes actuelles s'avère une tâche à la fois complexe et laborieuse. Il apparaît clairement, également, que de telles recherches ne pourront pas faire l'impasse sur l'exploration de la mémoire encore vivante de ces lieux, si elle existe encore, issue de la pratique – parfois assidue (!) – de ces divers établissements (bars, cafés et restaurants). Rendre compte de ce patrimoine matériel et immatériel suppose d'interroger non seulement les lieux eux-mêmes, mais également les acteurs qui les ont créés et fait vivre dans la communauté sédunoise.

L'ancienneté et l'authenticité sont certes les critères essentiels à cette sélection ; leur application concrète est cependant complexe : sur le plan matériel, en sus des indispensables recherches documentaires historiques, évaluer la présence d'un patrimoine architectural suffisamment conservé et/ou valorisé ainsi que l'étendue des transformations effectuées ; sur le plan immatériel, transcrire l'histoire du lieu et le maintien continu de l'exploitation en tant qu'établissement public, ses tenanciers et/ou ses enseignes successives.

La commune bénéficie actuellement d'env. 300 patentes délivrées au sens de la LHR ; dans une première approche, une dizaine d'établissements peuvent d'ores et déjà être identifiés en tant qu'« historiques », pour l'essentiel en vieille ville. Au-delà de ces repérages presque évidents, mais non encore documentés, une quarantaine d'autres établissements semble mériter une approche plus nuancée. La démarche suggérée par le postulat « Oui à un patrimoine culturel fort, soutenons nos cafés-restaurants » doit ainsi porter sur ces deux axes : le premier est de documenter de façon suffisamment approfondie les « témoins » les plus emblématiques de ce patrimoine, le deuxième est de révéler un patrimoine méconnu lié au développement de la Ville et de ses acteurs. Cette double démarche pourrait être menée de concert et en collaboration avec Sedunum Nostrum, favorable à ce projet.

Dans une deuxième édition remaniée, Patrimoine Suisse a édité en 2018 « Les plus beaux cafés et tea-rooms de Suisse » afin de faire connaître et valoriser 50 établissements historiques en Suisse romande ; La Ville de Lausanne, quant à elle, a entrepris une

démarche similaire il y a quelques années, et a retenu 44 établissements pour l'octroi d'un label « cafés historiques » dans un ouvrage publié en 2021. Ce concept, à adapter à la réalité locale sédunoise, pourrait ainsi s'appliquer à la valorisation de notre propre patrimoine et à sa diffusion touristique.

Le conseil municipal propose ainsi de donner suite au présent postulat selon les dispositions suivantes :

1° de procéder à un inventaire et une étude documentaire sur le potentiel d'un label « Cafés et restaurants historiques » sur la commune de Sion. Le travail sera effectué par des experts extérieurs sous la direction et avec la collaboration du service des Bâtiments et Constructions et des Archives municipales. L'inventaire sera accompagné d'entretiens et de témoignages d'acteurs locaux.

2° d'évaluer les objets recensés et de réaliser une publication de référence sur les « Cafés et restaurants historiques » sis sur la commune de Sion, qui accompagnera le label décerné à ce titre. Cet ouvrage reprendrait le principe et le format de celui consacré aux fontaines de la Commune, édité par Sedunum Nostrum : « Les fontaines au pays du soleil ».

3° de prévoir un budget idoine pour l'ensemble de la démarche, soit : les recherches historiques et les évaluations patrimoniales, les entretiens et témoignages, ainsi que pour la réalisation et la publication d'un ouvrage sur ce thème en vue de l'octroi d'un label « Cafés et restaurants historiques » et de sa diffusion par l'Office du Tourisme.